



Devenir acteur PRAP-2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans les établissements du secteur Sanitaire et Social)

FORMATION 2017

Objectifs :

Connaître les risques de son métier et comprendre l'intérêt de la prévention

Identifier un danger et les risques qui en découlent

S'appuyer sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les risques d'atteinte à la santé

Analyser sa situation de travail et proposer des pistes de solution

Connaître les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts

Public :

Tout salarié travaillant dans le secteur sanitaire et social et étant au contact de personnes à mobilité réduite (infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie sociale...) ou structures d'accueil de la petite enfance.

Intervenant :

Formatrice PRAP IBC, 2S, Petite enfance, formée et certifiée à l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Lieu :

Au sein de l'entreprise

Durée :

3 jours de formation (21 heures) par groupe (6 à 10 personnes). 2 j + 1j

Ce dispositif devant s'intégrer à la démarche globale de prévention des risques professionnels de votre entreprise, il devra être constitué un groupe projet intégrant encadrants et représentants du personnel

Dates :

Nous consulter

Contact :

Secrétariat : 05 34 63 84 31

Tarif 2017 :

1990 Euros HT par groupe.

Les plus :

ASTI est membre d'un réseau d'organismes de formation habilités, en collaboration avec l'INRS, la DIRECCTE et la CARSAT Midi-Pyrénées.

Programme

Comprendre le dispositif PRAP dans sa globalité

- Définition de la prévention et ses enjeux.
- Présentation des différents acteurs de la prévention.
- Le rôle de l'acteur PRAP

Identifier la place de l'activité physique dans son activité professionnelle

- Les notions d'AT/MP.
- Les notions de danger, de risque, et de dommage.
- Les coûts humains et économiques pour l'ensemble de la structure

Comprendre le corps humain et les risques d'atteinte à la santé

- Les notions de base d'anatomie/physiologie.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences.
- Les facteurs de risques aggravants.

Analyser sa propre situation de travail et en dégager des pistes de solution

- La notion de situation de travail.
- Décrire les sollicitations de son corps dans son activité.
- Les déterminants de cette activité.
- Proposition et communication des pistes de solution.

Mettre en situation des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Connaître et comprendre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Appliquer ces principes à la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

Evaluation des acquis et validation

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux épreuves certificatives du référentiel de compétences, recevront un certificat d'acteur PRAP délivré par l'INRS.

Bilan de la formation